



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°51/2014

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice

22

Présents

14

Pour

14

Contre

Non participation au vote

L'an deux mille quatorze,

le douze décembre à quatorze heures,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Jean-Marc ROZE, Yan MORAND, Patrice VALENTIN, Michel CAQUOT, Bernard DOUCET, Jean-Pierre PINON, Claude PAUL, Gérard GORISSE, Pascal DESAUTELS, Jean-Michel POINTUD, Jean-Raymond EGON, Roland BOULARD, Et Madame Olivette BARRE.

OBJET : DONS DE JOURS DE REPOS AU PROFIT D'UN AGENT PARENT D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 28 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 8 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **AUTORISE** le don de jour de repos au profit d'un agent parent d'un enfant gravement malade.
- **PRECISE** que tout employé du SDIS peut, sur sa demande et dans les conditions fixées par la loi n° 2014-459, faire le don de jours de repos au bénéfice d'un autre agent du SDIS qui assume la charge d'un enfant gravement malade.
- **INDIQUE** que ces dispositions seront précisées et intégrées dans le règlement intérieur du SDIS à l'article 210 bis.

ACTE REÇU LE
15 DEC. 2014
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON